

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1445>



L'entreprise équitable

- Tribunes -



Date de mise en ligne : vendredi 23 février 2018

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Comment sortir du capitalisme ? Une réponse :

L'ENTREPRISE ÉQUITABLE

Projet de loi, Par Claude Escarguel et Hubert Viallet ,

L'entreprise privée est victime d'un abus de pouvoir du capitalisme, qui est consacré juridiquement par le droit des sociétés commerciales. Les actionnaires détiennent tout le pouvoir alors que la production de l'entreprise est le fruit commun et indivisible de plusieurs parties prenantes : salariés, entrepreneurs, apporteurs de capitaux [1].

Il est donc juste de reconnaître la contribution de chacun par le partage équitable du pouvoir et des fruits du travail, en reconnaissant, à terme, la suprématie du travail actif (salariés, entrepreneurs) sur le capital, sinon, comme précisait Proudhon « c'est du vol légalisé ».

Le projet de loi présenté ici vise à permettre à ceux qui produisent la richesse par leur travail, de se réapproprier progressivement leur outil de production sur la base de l'EBE (excédent brut d'exploitation appelé aussi bénéfice brut), qu'ils contribuent à créer chaque année, pour monter au capital de leur entreprise, jusqu'à devenir, en moins de 20 ans, majoritaire dans la décision.

Ayant ainsi retrouvé un statut de « citoyen dans leur entreprise » (au sens Jaurésien), les travailleurs retrouveront leur humanité trop souvent bafouée dans le système actuel, et pourront donner libre cours à leur créativité, facteur éminemment favorable à la performance de l'entreprise et donc à leur financement, dans le cadre d'une économie ouverte.

Une telle loi, concerne toutes les entreprises moyennes et grandes. Elle est nécessaire pour arrêter la suprématie du « monde de la finance », condition indispensable pour que le TRAVAIL domine le CAPITAL et ne soit plus son esclave. En ce sens elle est révolutionnaire.

Mais elle ne pourra être votée et appliquée qu'avec un large appui populaire, ce qui nécessite une large prise de conscience des citoyens, à laquelle l'éducation populaire peut contribuer. Cette loi, complémentaire au statut des SCOP, présente l'avantage de faciliter l'investissement, la création des entreprises et pourra être appliquée à toutes les entreprises capitalistes à partir de 10 salariés.

C'est enfin la citoyenneté qui entre dans l'entreprise !

Vous trouverez la suite de cet article par le fichier pdf en lien ci-dessous .